



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA
MAINTENANCE ET ASSISTANCE DU PROGICIEL
PROVE IT**

**DÉCISION N° DM-22-443
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché relatif à l'utilisation, l'assistance et la maintenance du progiciel PROVE IT arrive à échéance au 31 décembre 2022.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre la maintenance du progiciel PROVE IT.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société RUBYCAT LABS, 1137 A avenue Champs Blancs – 35510 CESSON-SEVIGNE, représentée par Madame Cathy LESAGE-BARON en qualité de Présidente, un marché relatif à la maintenance et assistance du progiciel PROVE IT.

La validité du marché est à compter 1^{er} janvier 2023 pour une durée initiale de 12 mois. Il est reconductible de façon tacite 3 fois pour une période d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2026.

Le marché est traité à prix mixte et se décompose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire s'élève à 1 980,00 € HT
- Le montant des prestations traitées à bon de commande est fixé à 5 000,00 € HT pour chaque année du marché

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Eric BENSOUSSAN

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221124-lmc1H10255H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/11/2022
Date de Publication : 24/11/2022